

# Charte d'utilisation de l'espace multimédia de la bibliothèque municipale de Plobsheim

Lors de leur première utilisation de l'espace multimédia, les usagers doivent signer un exemplaire de la *Charte d'utilisation*, s'engageant ainsi à en respecter les termes.

1) L'accès à l'espace multimédia est réservé aux usagers inscrits à la bibliothèque et dont la carte *Pass'relle* est en cours de validité.

2) L'accès à l'espace multimédia nécessite une réservation préalable obligatoire, par téléphone, sur place, ou *via* son site [www.bibliotheque-plobsheim.fr](http://www.bibliotheque-plobsheim.fr), pour un créneau horaire donné.

La réservation est annulée pour tout retard de plus de 10 minutes sur l'horaire prévu.

Les enfants de moins de 8 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte.

3) Pour accéder à l'espace multimédia, les usagers devront déposer leur carte d'adhérent à l'accueil et annoncer le jeu choisi. Il est impossible de changer de console ou de jeu en cours de session.

4) Le choix du jeu est soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par la PEGI (classement des jeux par limites d'âge), sauf autorisation du responsable de l'utilisateur mineur.

Les sauvegardes sont autorisées, mais la bibliothèque ne peut être tenue pour responsable de leur suppression ou modification.

5) Les séances sont encadrées par un bibliothécaire, il est le seul habilité à installer les jeux, à confier les manettes et à effectuer les manipulations sur les consoles ou écrans en cas de problèmes techniques.

Le bibliothécaire pourra mettre fin à la séance en cas de comportement excessif ou de non-respect des règles de fonctionnement du service multimédia.

6) La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité des usagers qui devront le rembourser au prix de sa valeur marchande.

Il est interdit de manger ou de boire dans l'espace multimédia.

De manière générale et conformément au règlement intérieur de la bibliothèque, le non-respect de la présente charte ou du règlement intérieur peut, sous la responsabilité du responsable ou de son représentant, conduire à une exclusion temporaire ou définitive du service.



## AUTORISATION ADULTE

Nom : ..... Prénom ..... Date de naissance .....  
Adresse .....  
.....  
Adresse mail : .....  
Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....

**Déclare avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation de l'espace multimédia de la bibliothèque municipale de Plobsheim et m'engage à la respecter.**

Fait à Plobsheim, le ..... Signature :

## AUTORISATION POUR LES MINEURS

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom ..... Date de naissance .....  
Adresse .....  
.....  
Adresse mail : .....  
Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....

**autorise mon enfant**

Nom : ..... Prénom ..... Date de naissance .....  
à jouer à des jeux vidéo dont le PEGI<sup>1</sup> est



**et à utiliser l'espace multimédia de la bibliothèque municipale de Plobsheim. Je reconnais que mon enfant et moi avons pris connaissance de la Charte d'utilisation et nous engageons à la respecter.**

Fait à Plobsheim, le ..... Signature :

<sup>1</sup> La signalétique PEGI (Pan European Game Information) détermine l'âge minimum à partir duquel un jeu vidéo peut être conseillé. Plus d'informations sur <https://pegi.info/fr>.